

## **Communication de 5 membres élus du Conseil scientifique national de l'INRA**

Le 29 septembre 2009 le conseil scientifique national (CSN) de l'INRA a été appelé à statuer sur la mise en place de primes d'excellence scientifiques destinées aux chargés de recherches et directeurs de recherches. Plus précisément, nous avons été appelés à débattre des modalités d'attribution de ces primes (barèmes, critères de sélection par les CSS...) alors que leur principe même nous a été présenté comme acquis et non discutable du fait de l'existence d'un décret.

Il a pourtant été rappelé que, lors d'une réunion précédente (avis 6 mai 2008) le conseil scientifique national de l'INRA, appelé à se prononcer sur les modalités de revalorisation de la carrière des chercheurs, avait alors considéré que l'initiative de l'INRA visant à attribuer une prime de résultat exceptionnel à un effectif limité de chercheurs risquait d'être peu maîtrisable dans sa mise en oeuvre et inadaptée à la revalorisation des carrières. Quelques mois plus tard (avis mars 2009), en réaction aux documents préparatoires visant à définir une stratégie nationale pour l'innovation, le Conseil avait également tenu à rappeler que la recherche ne peut être vue sous le seul angle de la compétition mais qu'elle doit aussi reposer sur des valeurs coopératives et solidaires.

Les débats du conseil scientifique national du 29 Septembre ont encore fait ressortir les nombreux effets pervers que l'ont pouvait attendre de ces primes pour le fonctionnement des collectifs de recherche comme pour celui des CSS, et ont montré l'extrême difficulté d'en définir des critères d'attribution équitables et transparents.

Dans cette situation il a été demandé que le conseil scientifique national de l'INRA émette un avis maintenant sa position antérieure, à savoir réaffirmant que ce système de primes individualisées paraît toujours peu maîtrisable dans sa mise en oeuvre, et inadaptée à la revalorisation des carrières des agents de l'INRA. Cette proposition n'a pas été suivie par le président du Conseil.

Au final , nous avons refusé de participer au vote qui nous a été proposé sur les seules modalités de mise en place de ces primes.

### ***Jacques Agabriel***

Élu au CSN pour le secteur Physiologie animale et systèmes d'élevage

### ***Mathilde Causse***

Élue au CSN pour le secteur Génétique et amélioration des plantes, Biologie végétale, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

### ***Joël Gellin***

Élu au CSN pour le secteur Santé animale, Génétique animale

### ***Catherine Laurent,***

Élue au CSN pour le secteur Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement ; Mathématiques et informatique appliquées ; Sciences pour l'action et le développement

### ***Gérard Nepveu***

Élu au CSN pour le secteur Environnement et Agronomie, Ecologie des forêts, prairies et milieux aquatiques